

Délibération n° 20260609-003

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 9 juin 2026

Objet : FIXATION DU
NOMBRE DE VICE-
PRÉSIDENTS

Rapporteur : Laurent
COUDUN

Secrétaire de séance :
Monsieur Jean-Yves
NEDELLEC

Date de convocation :
29 mai 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 144
Présents : 106
Pouvoir : 6
Votants : 112

Pour : 92
Contre : 14
Abstention : 5
Ne prend pas part au
vote : 1

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

16 JUIN 2026

BUREAU DU COURRIER

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, salle des Fêtes de Chanonat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires et suppléants ayant pouvoir :

Tourlonias Vincent ; Niay Edwige ; Bouchet Hervé ; Pinte Emmanuel ; Pillon Stéphane ; Genteuil Bruno ; Grasset Lydia ; Voisin Thierry ; Coudun Laurent ; Labussiere Jean-Marc ; Boucheix Patrick ; Friteyre Lilian ; Mulle Kévin ; Archeny Danièle ; Héritier Roland ; Mongheal Jean-Luc ; Fayolle Séverine ; Rossignol Dominique ; Bourdouleix Roger ; Pireyre Jérôme ; Ruel Pierre-Michel ; Fruchart Jean-Luc ; Faure Philippe ; Donnat Nicolas ; Nedellec Jean-Yves ; De Montety Louis ; Lacipiere Stéphanie ; Vatin Thierry ; Planeix Frédéric ; Solvignon Yves ; Morin Sébastien ; Pontrucher Bruno ; Grenet Daniel ; Chanelle Pierre ; Guittard Antoine ; Pomerol Christel ; Peny Mathieu ; Stanislas Anne-Laure ; Malinaud Hugues ; Leroy Anthony ; Lonchambon Christian ; Martin Isidro ; Rebeyre Sabine ; Royet Céline ; Bannier Dominique ; Barrasson Bernard ; Lopez Argimiro ; Martel Daniel ; Médard François ; Brochard Claude ; Lardans Jacques ; Chambonet Olivier ; Planeix Yvon ; Bonnet Grégory ; Amadiou Jocelyn ; Savy Philippe ; Lopez Bruno ; Cailloux Luc ; Picard Loïc ; Dugat Jacques ; Brugière Éric ; Jarlier Dominique ; Chassagne Nathan ; Girard Jean-Baptiste ; Millet Arnaud ; Thomas Freddy ; Crozet Elisabeth ; Servier Pascal ; Durand Jean-Paul ; Goubeyre Bernard ; Fleury Alexandre ; Souchal Catherine ; Meunier Gautier ; Brun Éric ; Lacquit Véronique ; Calchera Éric ; Descollonges Maxim ; Thuret Noël ; Gaumet Jérôme ; Durin Sylvain ; De Guerines Bertrand ; Delage Moïse ; Sauvage Philippe ; Carrias Marc ; Gayet David ; Coutadeur Patricia ; Abelard Nathalie ; Dain Denis ; Combes Didier ; Deat Dominique ; Roussy Raphaël ; Magnoux André ; Barillet Christophe ; Carette Johan ; Tillié Antoine ; Chansard Gérard ; Perret Jean-Philippe ; Meyer Jean-François ; Saux Marion ; Guillaume Stéphane ; Epinat Paul ; Giral Thomas ; Manresa Jean-Luc ; Béal Sandrine ; Bodinat Louis-Emmanuel ; Roux Francis

Pouvoirs :

Col Jean-Louis - Procuration à Pillon Stéphane
Duboisset Étienne - Procuration à Lacipiere, Stéphanie

Viriot Jean-Claude - Procuration à Vatin Thierry
Clignac Jean-Louis - Procuration à Malinaud, Hugues
Gay Lionel - Procuration à Crozet Elisabeth
Balisoni Daniel - Procuration à Bodinat Louis-Emmanuel

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENT(E)(S)

L'organe délibérant détermine, par délibération, le nombre de Vice-Président(e)(s).

Le nombre de Vice-Président(e)(s) doit être au minimum de 1 et ne peut être supérieur à 20% arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant sans pouvoir dépasser le seuil de 15 Vice-Président(e)(s).

L'organe délibérant peut, à la majorité des 2/3, fixer un nombre de Vice-Président(e)(s) supérieur à 20%, sans pouvoir dépasser 30% de son effectif et le nombre de 15.

L'organe délibérant a un effectif total de 144 délégués soit un nombre maximum de Vice-Président(e)(s) fixé à 15.

Le Président propose au Comité syndical de fixer à neuf le nombre de vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical adopte cette proposition.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS : 9			Adoptée
Scrutin	Public	Votants	112 voix
		A voté	112 voix
		Exprimé / 100,00	106 voix
Majorité requise	Simple	Majorité relative des voix exprimées	
Pour		86,8 %	92 voix
Contre		13,2 %	14 voix
Abstention			5 voix
Ne prend pas part au vote			1 voix

Contre**14 voix**

(AGGLO PAYS D'ISSOIRE) ISSOIRE - Pillon Stéphane ; (AGGLO PAYS D'ISSOIRE) SAINT-MARTIN-DES-PLAINS - Col Jean-Louis - Procuration à Pillon Stéphane ; (CLERMONT AUVERGNE METROPOLE) CEBAZAT - Planeix Frédéric ; (CLERMONT AUVERGNE METROPOLE) NOHANENT - Bannier Dominique ; (CLERMONT AUVERGNE METROPOLE) PONT-DU-CHATEAU - Médard François ; (CLERMONT AUVERGNE METROPOLE) ROMAGNAT - Brochard Claude ; (ENTRE DORE ET ALLIER) ENTRE DORE ET ALLIER - Girard Jean-Baptiste ; (PAYS DE SAINT ELOY) PAYS DE SAINT ELOY - Gaumet Jérôme ; (PAYS DE SAINT ELOY) SERVANT - Durin Sylvain ; (PLAINE LIMAGNE) AIGUEPERSE - De Guerines Bertrand ; (PLAINE LIMAGNE) PLAINE LIMAGNE - Carrias Marc ; (RIOM LIMAGNE ET VOLCANS) ENTRAIGUES - Combes Didier ; (RIOM LIMAGNE ET VOLCANS) MARTRES-D'ARTIERE - Barillet Christophe ; (RIOM LIMAGNE ET VOLCANS) SAINT-BONNET-PRES-RIOM - Perret Jean-Philippe

Abstention**5 voix**

(AGGLO PAYS D'ISSOIRE) NONETTE-ORSONNETTE - Grasset Lydia ; (CLERMONT AUVERGNE METROPOLE) CHATEAUGAY - Peny Mathieu ; (CLERMONT AUVERGNE METROPOLE) SAINT-GENES-CHAMPANELLE - Chambonet Olivier ; (MOND'ARVERNE COMMUNAUTE) SAINT-AMANT-TALLENDE - Lacquit Véronique ; (RIOM LIMAGNE ET VOLCANS) CHATEL-GUYON - Abelard Nathalie

Ne prend pas part au vote**1 voix**

(CLERMONT AUVERGNE METROPOLE) ROMAGNAT - Lardans Jacques

Le secrétaire de Séance,
Jean-Yves NEDELLEC



Pour ampliation certifié conforme,
Le Président,
Laurent COUDUN

